

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 9 fr. ; 6 mois, 16 fr. ; Un an, 30 fr.
Hors du DÉP. : — " 6 " 11 " 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 h. 7 ^m soir.	1 h. 20 ^m soir.	2 h. 55 ^m soir.	3 h. 56 ^m soir.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	4 h. 39 ^m "
9 h. 41 ^m "	5 h. 40 ^m "	7 h. 24 ^m "	8 h. 46 ^m "	9 h. 24 ^m "	10 h. 54 ^m "		4 h. 4 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 2 Décembre.

La crise ministérielle paraît ajournée, tout au moins, jusqu'à la discussion de la loi relative aux enterrements civils et aux honneurs funèbres. Il faut voir si une faible majorité de gauche continuera à manifester une hostilité absurde contre la religion de la presque unanimité des français. Dans le cas où cette minorité persisterait, le cabinet remplirait son devoir en se retirant. Il faut déplorer cette épreuve, mais il ne faut pas la redouter. C'est, en effet, une bien misérable chose que de refuser de quoi vivre à de malheureux desservants. Le pays ne comprendra pas l'attitude des radicaux, et leur montrera que la haine, surtout la haine inintelligente, est une mauvaise conseillère. Quand on voit des feuilles telles que le *Journal des Débats* et le *Temps* (organe protestant) blâmer vivement la chambre des députés, on peut éloigner toute crainte sérieuse. Où veulent donc en venir les radicaux ? Si le maréchal de Mac-Mahon appelait aux affaires M. de Fourtou ou M. de Broglie, seraient-ils plus avancés ? Nous croyons être bons prophètes en annonçant à l'avance que le Maréchal n'acceptera pas la démission des ministres s'ils la donnent ; nous ajouterons que, dans le cas où les ministres résisteraient à la volonté du Maréchal, c'est la majorité des députés elle-même, cette majorité impolitique et ignorante, qui viendrait supplier le cabinet de rester.

En présence de ce qui se passe, nos lecteurs peuvent apprécier combien étaient fausses les attaques dont nous avons été l'objet, parce que nous défendions les ministres qui soutiennent en ce moment une lutte essentiellement conservatrice et religieuse au nom de la Constitution et du Gouvernement protecteurs de tous les droits.

Nous ne voulons pas, connaissant bien le département dans lequel nous vivons, nous prêter en quoi que ce soit à la comédie qui se joue entre bonapartistes. La vérité absolue, la vérité incontestable, c'est que le prince Napoléon tient aujourd'hui la même conduite qu'au jour le coup d'Etat, ce qui favorisera beaucoup le succès de cette entreprise. Quelle fut la récompense d'une telle conduite au lendemain du triomphe ? Une grosse dotation, le grand cordon de la Légion d'honneur, le grade de général de division, la reconnaissance officielle du titre d'héritier de la couronne impériale, le Palais-Royal pour rési-

dence d'hiver et le château de Meudon pour résidence d'été.

Le *Journal des Débats* n'a pas perdu la mémoire de cette douloureuse leçon. Tout en se servant d'expressions impropres, et en écrivant *cléricaux* au lieu de *catholiques*, il dit excellemment ce qui suit : « Nous n'avons jamais hésité à blâmer l'alliance imprudente que les cléricaux ont faite autrefois avec un prince Bonaparte, et ils n'ont pas tardé eux-mêmes à la regretter ; les radicaux maintenant commentent avec joie le discours d'un autre prince Bonaparte. Les cléricaux se sont adressés au premier pour qu'il les aidât à se débarrasser des radicaux ; les radicaux applaudissent le second lorsqu'il propose et qu'il semble se charger de délivrer la France des cléricaux. C'est la situation retournée, mais c'est la même situation. Les Bonapartes ont l'instinct de la force, et ils ont toujours cherché un parti complaisant sur lequel ils pussent s'appuyer d'abord et qu'ils pussent duper ensuite. Nous savons bien que les radicaux croient qu'ils sont de taille à accomplir eux-mêmes la tâche qu'ils ont entreprise, mais ils s'abusent : s'ils ont de la force, ils prouvent tous les jours qu'ils n'ont pas la manière de s'en servir avec cette habileté qui fait durer les choses. »

Assurément, nous sommes profondément attristés par la politique qui prévaut dans les rangs de la gauche avec le concours du prince Napoléon. Sur 350 députés républicains, cent ou cent vingt seulement sont attachés aux idées que nous défendons. Mais devons-nous oublier qu'au Sénat, au contraire, où les forces républicaines et monarchiques se balancent, il y a tout au plus quinze sénateurs qui soient d'accord avec la majorité de la Chambre des députés ? La gauche du Sénat, sauf cette minime exception, veut la République avec l'ordre et le respect de la religion.

Notre espoir est que la lumière se fera dans l'esprit des imprudents qui attaquent directement ou indirectement le catholicisme, en prétendant qu'ils veulent le respecter, ce qui prouverait qu'ils ne se comprennent pas eux-mêmes. Mais, s'ils persistaient, rien ne serait compromis, d'abord à cause de la composition du Sénat, ensuite à raison de la faiblesse numérique de la majorité anti-catholique dans la Chambre des députés, enfin par ce motif puissant que le pays électoral n'accepterait pas la guerre inexplicable que des esprits troublés enga-

gent contre l'Eglise.

Du reste, quelques surprises que nous réserve l'avenir, nous ne saurions voir un remède et nous verrions plutôt une douloureuse aggravation dans toute politique aboutissant à l'Empire. Si la situation actuelle est inquiétante, et si le radicalisme s'agit, c'est en grande partie parce qu'il croit à une alliance entre l'Empire et une fraction du clergé. Nous ne cesserons de dire que c'est là une calomnie, attendu que le clergé est trop français pour ne pas comprendre qu'elles armes terribles il donnerait contre lui, en se séparant du grand mouvement national qui condamne les auteurs de tous nos désastres.

La Constitution du 25 février donne aux catholiques des avancées suffisantes pour se défendre et pour amener un changement de système dans le camp de leurs adversaires. Quelle force avaient-ils avec la Constitution napoléonienne, au nom de laquelle la proscription s'étendait des adhérents de la République aux pieux chrétiens de la société de St-Vincent-de-Paul ? Le passé nous démontre que la liberté est indispensable à la protection des bonnes causes.

Quelle histoire que celle de l'Eglise ! Tous les pouvoirs veulent s'emparer d'elle et la dominer. Une partie de la gauche ne fait aujourd'hui, en réalité, que ce qu'ont fait déjà Louis XIV, Napoléon I^{er} et Napoléon III. La monarchie absolue et l'empire ont prétendu façonner à leur image un clergé d'Etat, sondé en quelque sorte aux institutions gouvernementales. Les républicains autoritaires agissent de même en ce moment ; car ils ont la franchise de déclarer que, s'ils persécutent le clergé, c'est parce qu'ils le croient hostile à la République.

En résumé, ne nous laissons pas émotivoir. Dans ce pays de France, on ne se lance pas en vain dans une campagne injuste et ridicule, à la poursuite de fantômes et de chimères. A défaut du bon sens public, c'est la risée générale qui confond la sottise, quelque audacieuse que la sottise puisse paraître. On tolère et on subit quelquefois chez nous les coups de force, et on se laisse entraîner par les panaches et les chansons ; mais jamais, au grand jamais, on n'y accepte les œuvres bêtes, purement bêtes, plantement bêtes, comme la guerre au cléricisme. Don Quichotte est devenu député et siège à l'extrême gauche !

Les réflexions suivantes du *Temps* sont bonnes à citer et à méditer : La patience peut être appelée la vertu

politique par excellence, et jamais la patience n'a été aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Quand la France en est encore à réparer ses désastres, quand les républicains ont obtenu pour la troisième fois, et dans de nouvelles et meilleures conditions, le gouvernement de leur choix, quand ce gouvernement a le temps pour lui, si bien que chaque jour de durée, chaque heure de sagesse est quelque chose d'enlevé aux espérances de ses adversaires — quand telle est la situation, nous demandons s'ils ne sont pas coupables les entêtements qui se refusent à voir les choses comme elles sont, et les emportements qui risquent de tout remettre en question. L'édifice de nos nouvelles institutions est plus fragile qu'on ne veut le croire ; il ne faudrait pourtant pas que la Chambre le traitât comme fait l'enfant qui casse sa poupée pour voir ce qu'il y a dedans.

CORRESPONDANCE

Versailles, 30 novembre.

La crise ministérielle n'est plus, à l'heure actuelle, à l'état aigu. Elle existe toujours à l'état latent, mais on croit qu'elle ne se produira pas à l'occasion des réductions votées par la Chambre au cours de la discussion du budget des cultes.

L'opinion générale est que M. Dufaure persiste à se retirer, la crise ministérielle éclatera lors de la discussion du projet de loi sur les honneurs funèbres. On racontait hier au soir que M. Dufaure avait eu une conversation avec un des membres les plus influents de la majorité, et que, dans le courant de cette conversation, M. Dufaure avait échangé ses opinions avec son interlocuteur au sujet de la crise ministérielle, celui-ci aurait déclaré à M. le vice-président du conseil que la majorité avait le ferme désir d'éviter une crise et que c'est pour cette raison qu'elle avait fait des concessions qui lui avaient paru suffisantes et de nature à empêcher le cabinet de se retirer. Toutefois, aurait ajouté le député en question, il est urgent que le cabinet en fasse à son tour, puisque jusqu'ici la Chambre a toujours cédé.

On dit que M. Dufaure, sans goûter complètement les raisons qui lui étaient données, se montre plus conciliant que d'habitude, mais qu'il témoigne d'une grande lassitude morale, résultat de la discussion mouvementée de ces derniers jours.

Pour résumer l'impression générale, je dois vous dire que les plus grands efforts sont faits auprès de M. Dufaure pour l'engager à rester. Le Maréchal s'y emploie fort activement et fait remarquer au vice-président du conseil qu'il ne doit pas se retirer sur une question budgétaire.

On pense que M. Dufaure se rendra aux raisons qui lui sont données de tous côtés. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que les esprits sont un peu plus surexcités depuis hier contre M. Dufaure, à cause de l'acquiescement de M. Saint-Genevès et du *Figaro*.

C'est décidément aujourd'hui que viendra le débat sur les bourses des séminaires.

Deux amendements seront présentés, l'un par M. Albert Joly, demandant purement et simplement la suppression du crédit affecté à ce chapitre, l'autre par M. Lamy demandant le maintien intégral du crédit. Quant à la commission du budget, elle propose un moyen terme, la réduction partielle.

M. Dufaure soutiendra le chiffre demandé par le gouvernement. Il sera appuyé par M. de Mun et combattu par le prince Napoléon.

La commission des honneurs funèbres dont je vous ai entretenu hier, à l'intention de proposer, comme conclusion de son rapport, un projet de résolution ainsi conçu :

La Chambre, considérant que la liberté de conscience est un des principes fondamentaux de la société moderne ; considérant que ce principe implique comme conséquence l'égalité de tous les citoyens avant la mort, et qu'elle implique l'égalité de traitement pour tous les citoyens dont l'Etat doit honorer les funérailles, invite les ministres à faire rendre les honneurs funèbres civils et militaires à tous les ayants-droit, sans distinction de culte ni d'opinions religieuses.

La commission estime qu'en agissant ainsi, on affirmera nettement le sentiment de la majorité républicaine de la Chambre, qui est entièrement opposé à l'inégalité que veut maintenir le gouvernement entre les obscures civiles et religieuses, inégalité qui, suivant elle, est absolument contraire au principe de la liberté de conscience.

L'heure avancée à laquelle m'est parvenu hier le résultat de l'entrevue du Maréchal et de M. de Marcère, ne m'a pas permis de vous donner tous les détails que comportait la question. Avant de conférer avec le Maréchal, M. de Marcère s'était entretenu la veille avec M. Welche, préfet de Lyon, qui avait été mandé spécialement à cet effet. Voici à quelles résolutions on s'est arrêté.

La résolution du conseil municipal de Lyon, concernant l'abrogation des arrêtés pris par M. Ducros sur les enterrements civils, serait rapportée comme renfermant un vœu illégal.

M. Welche, comme préfet de Lyon prendrait un arrêté sur la police des cimetières, arrêté qui abrogerait implicitement tous les arrêtés précédents sur la matière, notamment les arrêtés pris par M. Ducros. Telle est la marche qui sera suivie et qui tout en sauvegardant les principes, donnera néanmoins satisfaction aux vœux de la population.

M. le général Leflo est arrivé ici. Sa présence est motivée par le mariage de sa fille avec M. de Menteuil.

M. le ministre des affaires étrangères aurait sans doute désiré que notre ambassadeur restât à son poste, mais il a dû accorder un congé au général Leflo en raison de ce mariage, mais à la condition que M. le général Leflo retournera immédiatement à son poste, où sa présen-

ce, en raison de la gravité des circonstances, est absolument nécessaire en ce moment.

ORIENT

On télégraphie de Constantinople qu'une crise ministérielle a éclaté, le grand-vizir ayant refusé, pour des raisons de principe, d'approuver le projet de constitution de Midhat-Pacha et s'en étant remis à la décision du sultan.

Les plénipotentiaires français à la conférence sont arrivés.

Une dépêche importante et qui paraît demi-officielle, de Saint-Petersbourg porte que l'on s'occupe avec un grand intérêt des nouvelles relatives aux audiences que le marquis de Salisbury a eues à Berlin et à Vienne. On pense que le diplomate anglais aura acquis, dans ses entretiens avec les hommes d'Etat allemands et autrichiens la certitude que les relations intimes des trois cours impériales ne sont nullement modifiées, et que la réserve de la Russie, qui a évité jusqu'à présent de prendre les résolutions extrêmes auxquelles elle a été souvent poussée au cours des négociations concernant les affaires d'Orient, provient des égards dus par le gouvernement de Saint-Petersbourg aux deux autres gouvernements impériaux. On ajoute que la Russie ne doit pas faire de l'occupation elle-même le principal objet des réclamations qu'elle fera valoir à la conférence. On émet l'opinion qu'elle doit déclarer formellement que la constitution turque est indiscutable, mais qu'il faut absolument assurer l'autonomie et que le seul moyen de l'assurer est l'occupation.

Le Panislamisme

N'avons-nous pas assez du pan-germanisme et du panslavisme, et avions-nous besoin de voir paraître sur la scène politique un troisième monstre en isme? Le panislamisme vient de sortir ces jours-ci de l'imagination de la presse turcophile, comme un épouvantail fait pour intimider la diplomatie européenne. Prenez garde! nous crient à l'envi la Gazette de Cologne la Nouvelle Presse libre, la Presse de Vienne, si vous touchez au sultan, vous allez voir cent trente millions de musulmans accourir de tous les coins du monde et se ruer sur l'Europe, comme au temps des Amurat et des Mahomet, pour défendre ou venger leur chef spirituel. « Déjà l'on signale dans le Maroc une agitation menaçante; déjà les Shiites de Téhéran semblent vouloir se réconcilier avec les Sunnites de Constantinople pour se liquer ensemble contre le ghiaour, redevenu l'ennemi commun. L'Angleterre pourrait avoir un terrible compte à rendre à ses quarante millions de sujets mahométans si elle abandonnait le Califé des califes. Il n'est point jusqu'à la Hollande qui ne coure risque d'être cruellement punie d'une politique dont elle n'est guère responsable, par les nombreux disciples du Coran qui lui obéissent dans ses possessions indiennes... »

Ce sont là autant d'exagérations manifestes, et dont la diplomatie européenne fera bien de ne pas s'inquiéter. S'il est vrai que les chrétiens de l'Afrique septentrionale courent réellement le danger d'être maltraités par les musulmans du Maroc, nous sommes sûrs qu'ils trouveront dans les puissances riveraines de la Méditerranée, dans la France, dans l'Espagne et dans l'Italie, des protectrices énergiques et vigilantes. Quant à supposer que, sur tous les points du globe, les sectateurs de Mahomet soient prêts à se lever comme un seul homme pour aller s'enrôler sous les drapeaux d'Abul-Hamid, il faut, pour

s'arrêter un moment à une semblable hypothèse, méconnaître singulièrement ce qui sépare les uns d'autres tous ces mahométans, géographiquement, politiquement et religieusement. Il faut oublier que des millions d'entre eux considèrent le sultan comme un hérétique et comme un usurpateur; que d'autres millions perdus au fond de l'Afrique ou de l'Asie ignorent probablement jusqu'au nom du padischah pour lequel on les dit impatient de verser leur sang. Et quant aux islamites de l'Inde, comment peut-on croire qu'ils se laissent beaucoup influencer dans leur sentiment envers l'Angleterre par la politique que suit cette puissance à la Corne d'Or?

(Moniteur universel)

PAS DE DISSOLUTION

Il n'y a de majorité de gouvernement, d'après le Moniteur universel, dans le Sénat, ni dans la Chambre; et après avoir constaté ce fait, il exprime le sentiment que cette situation ne peut pas durer quatre ans.

La menace déguisée que renferme ce langage est évidemment celle de la dissolution.

La dissolution deviendra-t-elle une nécessité? Peut-être. Sera-t-elle prudente? Oui, si l'état des esprits est changé; non, si les illusions et les passions qui s'associent pour entraîner le pays à gauche continuent à gouverner l'opinion; oui, si les conservateurs, comprenant enfin leur devoir, vont tous au scrutin; non, s'ils persistent, en majorité, à se réfugier dans l'abstention, dans l'indifférence, dans le personnalisme.

Dans les époques calmes et normales, les dissolutions ne sont qu'une mesure d'équilibre parlementaire sans danger, mais dans les époques troublées et dévoyées comme la nôtre, c'est presque une aventure.

Toutes les dissolutions que l'on a faites sous la monarchie de 1830 ont réussi. Mais elles ont toujours été décidées et réalisées dans des conditions de calme profond. D'ailleurs, on peut dire qu'elles étaient la conséquence d'une convention réglementaire.

Alors, en effet, c'était une tradition de dissoudre la Chambre des députés, qui avait cinq ans d'existence constitutionnelle, à l'expiration de la quatrième session.

Il y a des mots, il y a surtout des idées qu'il convient de ne pas faire planer prématurément sur la situation. Ceux-là sont bien imprévoyants et bien légers qui croient qu'on peut jouer avec le mot, avec l'idée d'une dissolution, comme avec un fusil qu'on ne croit pas chargé.

La dissolution de la Chambre, ce serait tout ou rien, ce serait la vie ou la mort, ce serait peut-être le salut, peut-être aussi ce serait la perte. Tout dépendrait de la cause et de l'heure. Il faudrait être certain que les esprits y sont préparés, il faudrait être sûr du succès. Autrement on jouerait l'avenir du pays à pile ou face.

(Soleil)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS

Le Figaro. — Prévention d'offenses envers le Sénat et d'injures envers l'armée. — Acquittement.

Ont comparu, devant la 8^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, MM. Arthur-Emmanuel Bucheron, dit Saint-Genest, âgé de 42 ans, rédacteur au Figaro, et Fernand de Rodays, âgé de 31 ans, gérant du même journal, prévenus d'avoir, dans un article intitulé : le Demi-monde militaire, paru le 15 novembre dernier, commis les délits d'offenses envers le Sénat et d'injures envers l'armée.

M. le substitut Bachez fait ressortir les délits existants et laisse le tribunal

l'usage de la peine à appliquer.

M. Saint-Genest présente des observations tendant à prouver qu'il n'a pas voulu offenser le Sénat et qu'il a toujours défendu l'armée.

M^e Lachaud plaide pour les prévenus.

A quatre heures, le tribunal se retire dans la chambre de ses délibérations. A quatre heures et demie il en rapporte le jugement suivant :

« Attendu que de Rodays a publié en 1876 dans le numéro 320 du Figaro, dont il est le gérant, un article signé : Saint-Genest, et dont Bucheron se reconnaît l'auteur intitulé : L'Armée, le demi-monde militaire, commençant par ces mots : « Entreprendre l'étude des différents demi-mondes de notre société » et finissant par ceux-ci : « L'œuvre du ministre de la guerre » ;

« Attendu que le titre seul de cet article : Le Demi-Monde militaire constitue déjà par lui-même une injure envers les officiers innommés auxquels il fait allusion ;

« Qu'au cours de cet article, l'auteur signale, tant au Sénat que dans l'armée, la présence d'officiers qu'il qualifie de « politiciens », mis en une sorte de quarantaine et à l'égard desquels il n'est pas de grade ou de fonction qui puisse les consoler de cette déchéance ;

« Qu'il donne la définition de cette quarantaine et présente ceux qui en seraient l'objet comme rencontrant partout sur leur passage des visages de glace, la répulsion et le dédain ;

« Qu'après avoir énoncé que « le sentiment d'honneur militaire a fait naître dans chaque régiment la même réprobation pour les politiciens », il ajoute « qu'ils ont fait tout au monde pour transformer nos officiers en officiers du Mexique ou de l'Espagne » ;

« Qu'à l'égard de certains sénateurs inamovibles dont il a soin de taire les noms, il dit que « cette réprobation est particulièrement implacable, et que le surnom de casques rouges que l'armée leur a donné les suit partout » ;

« Que cette expression « offensante de casques rouges, quatre fois répétées au cours de l'article, est suivie du paragraphe suivant :

« Mais nous sommes d'honnêtes gens ! » s'écrient ces infortunés (langage qu'il prête aux membres du Sénat qu'il met en scène); de plus, nous sommes membres de la Chambre haute, vous, nous devez le respect.

« Le respect, leur répond-on, vous avez été nommé par les ennemis de l'armée, par les insulteurs de l'armée ! Presqu'au lendemain du jour où nos soldats et nos gendarmes tombaient assassinés, vous êtes venus mendier les voix des complices de ces assassins ! Ce sont les amis des Descluzes et des Félix Pyat qui vous ont mis cette casaque rouge sur les épaules. Otez-la donc si vous voulez que nous vous respections » ;

« Qu'enfin, un dernier passage de cet article contient cette phrase : « Je ne connais pas un général, un colonel, qui voudrait accepter aujourd'hui la place de sénateur inamovible » au prix dont ceux-là l'ont payée ;

« Attendu qu'en attaquant ainsi des personnes, non-dénommées à la vérité, mais faisant partie du Sénat et de l'armée, corps constitués, Bucheron a cherché à attirer sur elle le mépris public, ou tout au moins celui de ses lecteurs ;

« Que s'il n'a pas en vue d'offenser le Sénat comme institution ou dans l'ensemble des membres qui le composent, il a prodigué l'offense à quelques-uns des officiers supérieurs faisant partie de cette haute Assemblée ;

« Que s'il ressort également de l'esprit général de l'article incriminé qu'il n'a pas eu l'intention d'injurier l'armée tout entière, il est aisé jusqu'à signaler quelques-uns de ses chefs, toujours sans nommer, comme des pestiférés et des lépreux pour lesquels il n'y a plus de

place au soleil ;

« Qu'ainsi le caractère d'offense non pour le Sénat, corps constitué, mais pour quelques-uns de ses membres seulement, se rencontre au plus haut degré dans l'article poursuivi par le ministère public ;

« Qu'il en est de même à l'égard des officiers de l'armée injuriés publiquement par Bucheron dans ledit article, sans que cette injure puisse être considérée comme s'adressant à l'armée elle-même ;

« Que ce n'est donc point à des corps constitués, mais à des personnes faisant partie de ces mêmes corps que Bucheron a fait allusion en termes offensants et injurieux sans que l'offense et l'injure ne jaillissent sur ces corps constitués eux-mêmes ;

« Que dès lors une plainte des parties injuriées ou offensées était nécessaire ;

« Qu'en effet, l'article 6 de la loi du 29 décembre 1875 est ainsi conçu :

« Dans le cas d'offenses envers les Chambres ou l'une d'elles et de diffamation ou d'injures contre les cours, tribunaux, ou autres corps constitués, la poursuite aura lieu d'office, elle aura lieu pour diffamation ou injures contre tout député ou agent de l'autorité publique soit sur la plainte de la partie offensée soit d'office sur la demande adressée au ministre de la justice par le ministre dans le département duquel se trouve le fonctionnaire diffamé ou injurié. »

« Qu'il résulte de ce qui précède que ni le Sénat, ni l'armée n'ont été offensés ou injuriés dans leur ensemble et comme corps constitués ;

« Qu'aucune plainte n'a été déposée par les parties pouvant se croire offensées ou sur la demande du ministre, dont elles pouvaient relever ;

« Par ces motifs :

« Renvoie de Rodays et Bucheron, dit Saint-Genest, des fins de la plainte, sans dépens ;

« Presque tous les journaux républicains semblent protester contre le tribunal. Avec un peu plus de réflexion, on aurait évité des critiques sur un jugement qu'il suffit de lire pour voir que le tribunal a renvoyé le Figaro des poursuites dirigées contre lui par le ministère public, en se fondant sur un texte de loi indiscutable. Comme le dit très bien un des dispositifs du jugement, il fallait, pour que l'action du ministère public fût recevable, que le ministre de la guerre ait adressé une plainte au ministre de la justice.

« Le ministre n'a adressé aucune plainte; des parties offensées n'ayant à leur tour intenté aucune action dans l'espèce, celle du ministère public n'était pas recevable.

« Tel est le résumé du jugement du tribunal correctionnel de la Seine, dans lequel certains journaux ont vu précisément ce qui n'existait pas.

INFORMATIONS

LES 300,000 FRANCS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Il y a quelques jours, on le sait, un certain nombre de députés de l'extrême gauche avaient déposé un amendement au budget du ministère des finances, ayant pour objet de supprimer l'allocation de 300 000 francs attribuée au président de la République, pour frais de voyage et de déplacement. Le président de la République, mu par un excès de dignité, et en vue de mettre fin à une sorte de marchandage propre à déconsidérer le pouvoir, avait demandé spontanément la suppression de ce crédit. La commission du budget en a décidé le maintien, et cela à l'unanimité de ses membres; qui, pour un grand nombre, appartiennent à l'opinion républicaine avancée.

Avant d'avoir reçu l'investiture de l'inamovibilité au Sénat, l'honorable

M. Chesnelong venait de voir se réaliser des vœux toujours chers à un cœur paternel.

Le mardi 21 novembre, a été célébré à Lille le mariage du fils de l'éminent sénateur avec mademoiselle Hoyelacque. M. Chesnelong fils, avocat et docteur en droit, s'est fait inscrire au barreau de Lille, où il fixe sa résidence.

Nous lisons, dans le Mémorial des Pyrénées, que le duc et la duchesse de Chartres et leur fille, la princesse Marie d'Orléans, sont à Pau depuis trois ou quatre jours; ils sont descendus à l'Hôtel de la Poste. Avant-hier, mardi, le duc a suivi la chasse au renard. Le soir, le duc et la duchesse ont assisté à la représentation de Crispino et la Commare, dans la loge de la Préfecture. Les nobles voyageurs se rendent à Séville, où M. le comte de Paris les a précédés. On croit que cette réunion de famille se rattache à un projet de mariage entre le roi d'Espagne Alphonse avec une des filles du duc de Montpensier.

CHRONIQUE LOCALE

M. François Dufour nous a adressé depuis hier deux lettres. La première ayant été retirée précipitamment, nous souhaitons dans l'intérêt de l'auteur, qu'il en soit ainsi de la deuxième. Nous la tenons à sa disposition jusqu'à mardi, à moins de la voir publiée, ce soir, par M. Ayma, dans le Courrier du Lot. Nous saurons alors ce que cela veut dire.

LOUIS LAYTOU.

M. Boes (Raymond) est nommé maire de Puy-l'Évêque. Ancien négociant très-connu de cette petite ville, M. Boes a été honoré longtemps du suffrage de ses concitoyens pour le conseil municipal.

Le nouveau maire aura le concours de M. Demaux, qui remplit déjà les occupations et les devoirs multiples de médecin, de conseiller municipal, de conseiller général et de membre (deux fois élu) de la commission départementale.

Monsieur l'abbé J. B. Cheval, chanoine honoraire de Cahors, vient de mourir à Montauban à l'âge de 59 ans. Cette perte sera douloureusement ressentie par tous ceux qui l'ont reconnu. Après une longue maladie, il venait d'entrer en convalescence et tout permettait d'espérer un prompt rétablissement de santé, lorsque Dieu en a décidé autrement. M. Cheval s'est éteint dans la paix, avec ce courage tranquille que donne la conscience d'une vie saintement employée. Peu d'hommes viennent sur la terre aussi bien partagés que lui. D'un commerce aimable, d'un cœur généreux, d'une intelligence vive et élevée, M. Cheval a su se faire de nombreux amis partout où il a passé; et, ami solide lui-même il a mérité de les conserver, fidèle à sa vie et à sa mémoire. L'abbé Cheval fut, en outre, un saint prêtre, plein de foi et de piété; sa vie entière demeure un sujet d'édification pour ceux qui l'ont vu de près, prêtres et simples fidèles. Heureux celui qui s'endort ainsi dans le Seigneur, ne laissant après lui que des exemples à imiter et des amis à consoler ! M. Cheval, dont l'intelligence pouvait suffire à tout, s'employa principalement à construire des églises, des maisons

religieuses et à relever de vénérables ruines. Plusieurs diocèses l'ont vu à l'œuvre, avec ce zèle et cette activité qui ne reculent devant rien; mais c'est surtout le diocèse de Cahors qui a bénéficié de l'intelligence et du travail de M. l'abbé Cheval; et plusieurs paroisses, ornées par lui de belles églises, restent tributaires de leur reconnaissance envers sa mémoire. Roc-Amadour lui doit aussi plus que personnel, puisque l'édifice n'a dépensé comme la son temps et sa peine.

On l'a vu, pendant près de vingt ans, émettant pour ainsi dire le rocher pierre à pierre afin d'en relever les murs écroulés ou menaçants du vieux Sanctuaire. Aussi, Monseigneur Grimardias, juste appréciateur de tant de services rendus, récompensa en son nom et au nom de ses prédécesseurs, le vénérable prêtre en l'appelant, sans tarder, aux honneurs du canonicat.

Le souvenir de M. Cheval est vivant à Roc-Amadour. La nouvelle de sa mort y a été pour la population un sujet de tristesse, et nous savons qu'un service funèbre et solennel y sera célébré jeudi 7 décembre, pour le repos de l'âme de ce bienfaiteur.

Celui qui tracé ces lignes à la hâte, tenait à laisser ici un témoignage de sa douleur, de sa reconnaissance et de son affection. Il n'a pas eu d'autre pensée que d'appeler de légitimes regrets sur cette chère mémoire et de susciter des prières, en faveur de cette âme pieuse et vaillante, pour qu'elle jouisse au plutôt de la vue de Dieu, récompense de ses vertus et adoucissement de la peine que nous venons de faire.

On lit dans le Journal du Tarn, d'Albi :

La fête de sainte Cécile a été célébrée dimanche dans l'église métropolitaine avec le plus vif éclat. NN. SS. Grimardias, évêque de Cahors; Bourret, évêque de Rodez; Costes, évêque de Mende; de Cabrières, évêque de Montpellier, avaient répondu à l'invitation de Mgr Ramadié. NN. SS. l'archevêque d'Arignon et l'évêque de Perpignan, retenus par indisposition, s'étaient fait excuser.

Mgr Grimardias, doyen des évêques suffragants, a officié. L'affluence des fidèles n'a pas été moins grande le soir que le matin. Une foule nombreuse, compacte, se pressait autour de la chaire pour entendre Mgr de Cabrières, qui, dans une brillante et éloquent improvisation, a rappelé les mérites et les vertus de la vierge martyre.

Nous lisons dans l'Ere nouvelle : Le 24 novembre, une cérémonie touchante s'accomplissait au Carmel de Lourdes, présidée par Mgr l'évêque de Tarbes. Mlle de La Myre, de Verdélais disait adieu au monde et échangeait ses riches et brillants habits du siècle contre les austères livrées du Carmel. La novice avait pour parrain son frère aîné, M. le vicomte de La Myre et pour marraine sa sœur, Mme de Lur-Saluces. Plusieurs autres membres de sa famille l'entouraient, entre autres son vieux père, âgé de 83 ans.

La chaire a été occupée par un saint et éloquent religieux, vieil ami de la famille, le R. P. Choisin, supérieur des Maristes à N.-D. de Bon-Econtra.

Depuis quelque temps, les crimes contre les personnes se multiplient d'une façon effrayante; aussi les cours d'assises sont-elles obligées, en présence du grand nombre de ces attentats et des circonstances odieuses qui les accompagnent, de multiplier aussi

les condamnations à mort.

Dans l'année 1870, le chiffre des condamnations capitales n'était que de 11; il s'est élevé au triple et même au quadruple dans ces dernières années. 1876 fournira un contingent encore plus considérable, si l'on en juge par celles qui ont été prononcées dans le seul mois de novembre. Ce mois comptera dans les annales judiciaires, car nous relevons dans moins de vingt-cinq jours 8 verdicts de condamnations à mort, motivés par des crimes épouvantables. C'est d'abord dans les Alpes-Maritimes; le nommé Tureau qui tue d'un coup de fusil un homme qu'il croit être l'amant de sa femme; lui brise le crâne d'un coup de crosse et lui plante un échelas dans le ventre.

Dans la Meurthe-et-Moselle, c'est un fils qui tue sa mère.

Dans la Charente-Inférieure, un vieillard, pour une misérable affaire d'intérêt, assassine le mari de sa petite-fille.

A la même session, est portée l'affaire d'un jeune homme qui a tué et violé deux jeunes filles.

A Versailles, c'est le nommé Dufay qui assassine sa bienfaitrice.

Enfin, à Toulouse, l'on vient de condamner Ducaux pour avoir tué sa femme, sa belle-sœur et une amie de celle-ci, à propos d'un chétif mobilier dont il allait être dépossédé.

A cette triste nomenclature, il faut encore ajouter pour compléter le bilan du mois qui vient de s'écouler; le crime de Fontfroide, à Montpellier, l'horrible affaire de Saint-Ouen (femme coupée en morceaux) qui émut toute Paris; le parricide de Saint-Aroumex, et d'autres encore que nous n'avons pas le courage de rechercher.

En présence de ces faits désolants, croit-on qu'il soit vraiment opportun de supprimer la peine de mort?

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 20 au 25 novembre.

Rhétorique.

Géographie. — 1 Castagné; 2 Bort.

Seconde.

Histoire. — 1 Ségol; 2 Valat.

Troisième.

Version gr. — 1 Barbier; 2 Delpech.

Quatrième.

Histoire. — 1 Rossignol; 2 Maratuech.

Géographie. — 1 Sentence; 2 Rossignol.

Cinquième.

Géographie. — 1 Grenat; 2 Castagné.

Sixième.

Géographie. — 1 Appert; 2 Mercier.

Septième.

Calcul. — 1 Bénéch; 2 Gayet.

Huitième.

Orthographe. — 1 Montal; 2 Crayssac.

Enseignement spécial. Année préparatoire.

Géographie. — 1 Delpon; 2 Pergot.

Deuxième année.

id. — 1 Galié; 2 Lafargue.

Classe primaire. — Première division.

id. — Denons; 2 Cantagrel.

Deuxième division.

id. — 1 Bénéch; 2 Fournié.

Troisième division.

id. — 1 Ségol, F.; 2 Bris.

Quatrième division.

Calcul. — 1 Palame; 2 Mignot.

Le censeur des Etudes.

T. DURAND.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 novembre au 2 décembre.

Naissances.

Landrevie, Louis-Florens, boulevard Sud.

Miquel, Joseph, faubourg Cabessut.

Tourette, Jeanne-Pélagie, et Tourette, Anne-Marie, jumelles, rue Saint-James.

Mariages.

Mars, Pierre et Talayssat, Marie.

Jarnot, Barthélemy et Birod, Marie.

Décès. — Establie, Marie, place Ste-Ursule. — Terret, Jean-Pierre, propriétaire, 75 ans, aux Cavanies. — Dajean, Marianne, 70 ans, rue du Coin-de-Lastié. — Rossignol, Jeanne-Marguerite, 6 mois, rue Donzelle.

CALENDRIER DU LOT. — Décembre.

Table with 2 columns: JOURS, FOIRES. Rows for days of the week and corresponding markets.

THEATRE DE CAHORS.

Direction de M. Bontines.

Pour les débats de M. Gustave Nicanody, 1er comique, et de Mme A. Fontange, grande coquette.

Les Jurons de Cadillac, comédie en 1 acte.

A la demande générale.

Les Deux Soirés, vaudeville en 1 acte.

L'Histoire d'un Sou, comédie-vaudeville en 1 acte.

Un Tigre du Bengale, vaudeville en 1 acte.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 1er déc. soir.

Tout l'intérêt de la journée parlementaire est aujourd'hui au Sénat, aussi bien depuis quelques jours la Chambre des députés avait accaparé à elle seule l'attention publique. Il est tout naturel que les rôles soient intervertis.

La discussion du projet de loi sur la cessation des poursuites, déjà voté par la Chambre, sera donc très importante au Sénat. Le projet sera combattu à droite par MM. Desieux et Clément. A gauche, il sera soutenu par MM. Jules Simon et Bertaud.

M. Dufaure, débarrassé des soucis cuisants que lui causait la discussion du budget des cultes prendra également part au débat. Il est difficile de prévoir quelle sera l'issue de la discussion. Tout dépendra de l'attitude du gouvernement, toutefois, l'on peut dès à présent penser que le projet ne sera pas adopté sans avoir subi des modifications.

On pense que M. le garde des sceaux répétera à la tribune la déclaration qu'il a déjà faite dans le sein de la commission sénatoriale, nommée pour examiner le projet.

La séance de la Chambre des députés sera peu intéressante selon toutes probabilités. Mais l'on continue à se préoccuper dans les cercles parlementaires du projet de loi sur les honneurs funèbres. Dans sa séance d'hier, qui a été fort longue, la commission, après avoir repoussé à une forte majorité un contre-projet de M. Robert de Massy, s'est prononcée pour le vote d'un projet de résolution qui compléterait le rejet du projet ministériel par une déclaration de principe.

La commission a ensuite adopté la rédaction de M. A. Grévy invitant les ministres à veiller chacun en ce qui le concerne à ce que les honneurs funèbres civils et militaires soient ren-

due de la même façon à tous les ayants droit sans distinction de culte ou d'opinion religieuse. Quant à la façon de procéder au point de vue du règlement parlementaire, il a été décidé qu'on consulterait M. le président de la Chambre et qu'en cas où le procédé serait contraire au règlement, on insérerait la déclaration dans le cours du rapport au lieu d'en faire la conclusion.

Et à ce propos, laissez-moi vous dire qu'il est inexact que le conseil des ministres ait pris une résolution définitive à ce sujet. Depuis trois jours, en effet, le conseil des ministres ne s'est pas réuni et n'a pas pu par conséquent prendre de décision. Tous les bruits qui ont couru à ce sujet sont donc erronés.

Le centre gauche de la Chambre des députés vient de prendre une résolution tendant à inviter le gouvernement à retirer son projet de loi sur les honneurs funèbres.

Au sujet de la crise ministérielle vous me permettrez de n'en parler qu'avec une extrême réserve. En apparence, la crise n'existe pas, mais on ne saurait dire toutefois que M. Dufaure est absolument décidé à ne pas se retirer et dans le cas où M. le vice-président du conseil donnerait sa démission, il est probable qu'il serait suivi dans sa retraite par ses collègues.

On me raconte, en effet, que dans une récente conversation, M. de Marcère, envisageant cette hypothèse de la retraite de M. Dufaure, aurait déclaré que personnellement, il se croirait obligé de se retirer, si un homme d'une importance aussi considérable que le garde des sceaux, ne croyait pas devoir continuer à faire partie du cabinet. Quoiqu'il en soit, il est difficile de préjuger qu'elle sera l'attitude des divers groupes de la majorité envers M. Dufaure. Tout dépend de là, et l'on ne saurait se dissimuler que cette attitude, depuis deux jours est un peu plus défiante.

Les bureaux du Sénat ont élu aujourd'hui leurs présidents et secrétaires. Six bureaux ont élu des présidents et des commissaires appartenant à la droite; trois, des présidents et des commissaires appartenant à la gauche.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 2 déc., 2 h. 5 soir.

Le Sénat a repoussé hier, par 156 voix contre 136, la loi votée par la Chambre des députés relative à la cessation de poursuites pour faits se rattachant à la commune; il a refusé purement et simplement de passer à la discussion des articles, malgré de grandes modifications apportées à cette loi par la commission du Sénat et malgré l'opinion du gouvernement exprimée par M. Dufaure.

Nouveaux bruits de retraite de M. Dufaure; mais changement ministériel peu probable avant la fin de la discussion du budget.

Bourse de Paris

Cours du 2 décembre.

Table with 2 columns: Valeurs diverses, Closures. Rows for various financial instruments and their closing prices.

Table with 3 columns: Valeurs diverses, Closures, Closures précédente. Rows for various financial instruments and their closing and previous closing prices.

Etude de M. Jules BILLIÈRES, avoué, licencié, à Cahors, maison Vincent, pépiniériste, rue de l'Evêché.

VENTE & ADJUDICATION

des

BIENS IMMEUBLES

saisis sur la tête et au préjudice de Monsieur Jean-Baptiste Salgues, négociant, fabricant de draps, à Vers (Lot) actuellement en état de faillite.

Fixée au vingt-trois décembre mil huit cent soixante-seize, à midi, devant le tribunal civil de Cahors, Chambre des criées au Palais de Justice de cette ville.

Les Immeubles à vendre se composent d'une vaste maison d'habitation, de grands bâtiments où se trouvent établis une très belle usine assorties de machines à carder, filer et fabriquer les étoffes, mues par une chute d'eau dont la force est la même en toute saison; un atelier de teinture, un foulon et un moulin à eau qui fonctionnent sous la direction du syndic; de terres labourables, prés, vignes, bois, pâtures et friches, le tout porté au cadastre pour une contenance totale de douze hectares quarante-deux ares cinquante-trois centiares et imposé pour un revenu de six cent dix-sept francs vingt-trois centimes.

Ces Immeubles sont situés sur la commune de Vers, à proximité de routes carrossables, à un kilomètre et demi de la rivière navigable du Lot et à quinze kilomètres de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Ils seront vendus en douze lots dont la mise à prix totale en sus des charges est de quatorze mille quatre cents francs, c'est-à-dire 14,400 francs.

Les onzième et douzième lots comprennent les bâtiments où se trouvent la carderie, la filature et la fabrique d'étoffes et certaines dépendances, seront après adjudications partielles, bloqués et remis aux enchères en un seul lot sur la mise à prix du montant total des deux adjudications.

Un cahier des charges a été déposé au greffe du Tribunal civil dudit Cahors où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement, et pour plus amples renseignements, s'adresser à Cahors, audit M. Billières, avoué et à M. Barrau, syndic, pour la visite des lieux.

Pour extrait conforme :

Cahors, le dix-huit novembre mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant, J. BILLIÈRES.

Etude de M. Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

EXTRAIT

de demande en séparation de biens.

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-huit novembre, dernier, et par exploit de Duc, huissier à Cahors, en date du trente novembre, dernier, la dame Adèle Labarthe, épouse du sieur Vincent Delsiray, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Saint-Martin-de-Vers, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du neuf novembre, dernier, a formé contre ledit Vincent Delsiray, son mari, propriétaire, habitant et domicilié de ladite commune de Saint-Martin-de-Vers, une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M. Scipion Delbreil, pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable. A Cahors, le premier décembre mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant, Signé : DELBREIL.

INSTITUTION POUR LES JEUNES PERSONNES.

Mlle Bousquet, institutrice brevetée de degré supérieur, vient créer à Cahors une nouvelle Maison d'éducation ayant pour but spécial de préparer au brevet de capacité les jeunes personnes qui se destinent à l'enseignement comme institutrices.

Elle a ouvert ses cours le 15 novembre dans un local convenable aux études, situé rue Ste-Claire, enclos Carrière.

On reçoit des pensionnaires et des demi-pensionnaires.

REVUE BRITANNIQUE

Sommaire de la livraison de Novembre. Production chevaline, acclimatation. Les chevaux arabes étudiés dans leur pays natal. Archéologie, Ethnographie. Les oracles et les monuments de pierre brute. Législation pénale, mœurs nationales. Les prisons d'Europe: Une prison russe. Mœurs orientales. Le harem des femmes turques. (Souvenirs d'une institutrice anglaise.)

blondes devant la science. — Situation du socialisme. — Congrès du droit des gens. — Le comte Prokesh Ostern. — Correspondance d'Amérique. — Un dernier mot sur l'élection. — Protection et libre échange. — Contributions, impôt sur le revenu. — Socialisme et communisme religieux. — Un livre de Talleyrand-Périgord. — Bret Harte. — Delmonico. — Correspondance d'Orient. — La vitalité turque. — Que fera-t-on des Osmanlis? — Dialogue entre un missionnaire anglais et un Marseillais. — Un gentilhomme turc. — Causes véritables du revirement de l'opinion anglaise relativement à l'intégrité de l'empire ottoman. — Le morcellement de l'islamisme.

Battus et contents? — Garanties contre les cruautés de l'avenir. — Policemen internationaux. — La diplomatie des nouvelles couches et M. le duc Decazes. — Livres nouveaux: le comte de Najac, Gustave Haller. — Théâtres: les Italiens, troisième théâtre Français, Gymnase, etc.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop Coméra, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

Une nouvelle Edition de la Géographie illustrée complète de la France, par Jules Verne et Théophile Lavallée, entièrement remise au courant des changements de toute sorte: territoire, lignes de chemins de fer et autres, survenus depuis 1870, paraît aujourd'hui à la Librairie J. Hetzel et Co, 48, rue Jacob. Cette révision minutieuse, qui touchait à la fois aux dessins et au texte, aux cartes, a été confiée au soin de M. Dubail, professeur adjoint de Géographie à l'Ecole spéciale de Saint-Cyr.

Cet excellent ouvrage est orné de 95 Cartes et de 100 grandes vues des principaux sites et mouvements de France. Il paraît en 20 fascicules à 50 c. et formera, complet, un très beau, très fort et très-riche volume illustré, petit in-4°, à deux colonnes de 800 pages; son prix d'une modicité extraordinaire, 10 fr. broché, 13 fr. cartonné doré, le met à la portée de tous. En vente les quatre premiers fascicules.

Le Petit Parisien, seul journal politique républicain paraissant le soir à Paris, au prix de cinq centimes le numéro, a commencé sa publication depuis le 14 oc-

tobre. Publié sous la direction de MM. Le Royer, Calmon, Fourcaud, Edmond Adam, sénateurs, Cochery et Andrieux, députés, le Petit Parisien représentera, non la politique de tel ou tel groupe parlementaire, mais celle de la majorité républicaine des deux Chambres.

Quoique le Petit Parisien soit fait dans un but essentiellement politique, la Rédaction tient à honneur de ne négliger aucune des questions littéraires, artistiques, scientifiques ou financières qui préoccupent l'attention publique. Chaque jour, un bulletin financier, chaque semaine une revue financière donneront aux détenteurs de l'épargne d'utiles renseignements pour le placement de leurs capitaux.

Le Petit Parisien réserve à ses lecteurs plusieurs romans inédits; il a débuté par Les Aventuriers de Paris, roman inédit, d'un intérêt dramatique des plus étonnants dû à la plume passionnée et sympathique de Pierre Zacone, et par l'Histoire d'un paysan d'Erckmann-Chatriaïn.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layou.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

TABLEAU DES DISTANCES

Revue nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC. Chez M. Layou, rue du Lycée, à Cahors.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

BAYLES, J

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fonnés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

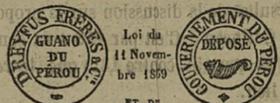
Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr. id. pour les Départements.. 4 fr.

DREYFUS FRÈRES & Co

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN, Concessionnaires du GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DEPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Cie. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Cie. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, chez M. C. BOURDON et Cie. Havre, chez M. E. FICQUEL. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Cie. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

JOURNAL RENTIERS

le meilleur des journaux financiers, 34, rue Pyramide, Paris, 6^e année, paraît chaque dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat 25 c. par 100 fr.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux ordres des Agents de change; avances sur titres. Administrateur: M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

WICHY

Administration: Paris, 22, boul. Montmartre. PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les nausées et digestions difficiles. SELS DE WICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy. SUCRE D'ORGE DE WICHY. Excellent bonbon très-digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ETAT.

Dépôt chez tous les Droguistes et pharmaciens.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE Parait tous les Dimanches EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES Résumé de chaque Numéro: Bulletin politique. — Bulletin financier, Bilans des établissements de crédit. Recettes des ch. de fer. — 4 fr. — réponses étrangères. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements. PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes 4 fort volume in-8. PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux: 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT 1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures; 2° Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures. DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT 1° Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition; 2° Chaque mois la double pl. de Patrons; 3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe. an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50 1 an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

GUERRES

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DU PREMIER EMPIRE PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS MILITAIRES ET CIVILS ET D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES DE CETTE ÉPOQUE MÉMORABLE DE NOTRE HISTOIRE 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre

Contenant 72 planches in-folio gravées sur cuivre, représentant les principales batailles et les monuments élevés à la gloire de nos armées, d'après les tableaux et les bas-reliefs célèbres de Horace Vernet, Carlé Vernet, Gros, Girodet, Gérard, David, Lesueur, Bergeret, Gaulle, Chénard, Dejoux, etc. Prix: 100 fr. Payables cinq francs par mois.

GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE Le dernier volume de cette œuvre immense vient de paraître, l'ouvrage complet formant 45 gros volumes, livrés de suite. Prix: 600 fr. Payables vingt francs par mois.

LIBRAIRIE ABEL PILON

33, rue de Fleurus, à Paris

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION. Pour un achat au-dessus de cent francs le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans pour cela que les prix des éditeurs soient augmentés. (Voir notre Catalogue.) TOUTE DEMANDE NE PEUT ÊTRE INFÉRIEURE À VINGT FRANCS.

CRÉDIT MUSICAL Pourvue immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Opéras-comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments, Musique religieuse, Musique militaire, etc. Nos Catalogues sont marqués aux prix nets à vendre, c'est-à-dire qu'une diminution des deux tiers se trouve faite; un morceau de 6 fr. est marqué 2 fr., etc. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains: Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi; doigtée par Moscheles, soit 14 vol. grand format. Prix: 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers, et le Catalogue spécial de Musique.

Se vend chez LARRIVE, mercier à Cahors,

Brillant du Japon, sans acides, pour barnais, coirs, chaussures. — Brillant Florentin de toutes couleurs, pour parquets, meubles et carreaux. — Emploi économique et expéditif. 2 fr. 25 le litre avec l'ins-truction.

MACHINES A COUDRE

FRANÇAISES ET AMÉRICAINES DE TOUS SYSTÈMES. Machines de Famille, de Salon et d'Atelier, pour Couturières et Lingères. Machines spéciales pour Tailleurs, Cordonniers, Selliers et équipements militaires. GARANTIES SUR FACTURE ET DONNÉES À L'ESSAI, depuis 50 jusqu'à 375 fr.

Leçons gratuites. — Echange et location de Machines. — Pièces de rechange et réparations. — Aiguilles et Fournitures de 1^{re} qualité. — Coupe-Boutonnères, breveté s. g. d. g., Prix: 2 fr.

Escompte 10 0/0 au comptant — Grandes facilités pour le paiement.